

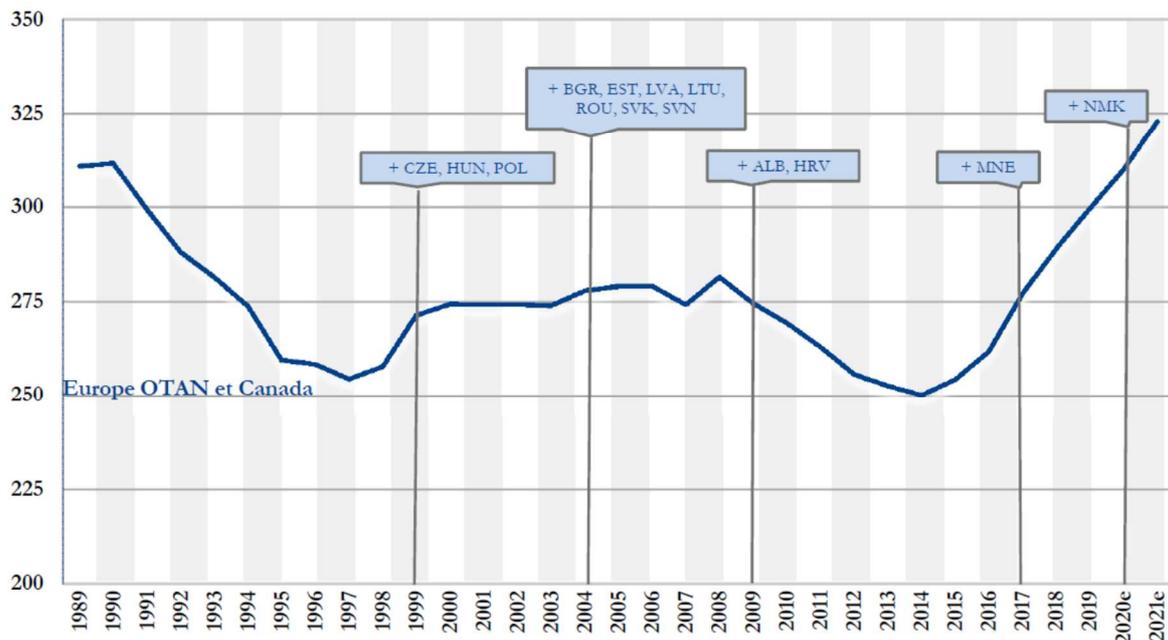
NB : R pondre sur 2 feuilles s par es :

Questions 1 et 2 sur une feuille.

Questions 3 a, b, c et questions subsidiaires sur une autre feuille.

1 – Apr s avoir expliqu  pourquoi l'OTAN est primordiale pour la d fense europ enne, y compris apr s 1989, vous caract riserez et expliquerez les principales inflexions des d penses de d fense des pays membres de 1989   2021   l'aide du graphique ci-dessous. (/ 6 points)

Graphique 6 : Europe OTAN et Canada - d penses de d fense
(milliards de dollars EU, sur la base des prix et taux de change de 2015)



2 – Citez au moins quatre initiatives communautaires (UE) dans le domaine de la d fense/des affaires  trang res effectives depuis 2022, relatives   la crise ukrainienne ou non. (/2 points)

3 – En vous appuyant sur vos connaissances et les textes joints, vous répondrez aux questions suivantes. **Attention, prenez du recul : il ne s'agit pas de recopier le texte mais de reformuler les idées à l'aide de vos propres mots (pas de paraphrase). Cette capacité à prendre du recul sera évaluée.**

Textes :

Virginie Malingre, « Réforme des règles budgétaires européennes : la Commission propose davantage de souplesse et de sur-mesure », *La matinale du Monde*, 27 avril 2023 (extraits).

Ollivier Baudin, Alain Grandjean, « Les règles budgétaires européennes ne laissent aucune flexibilité pour s'adapter au changement climatique », *Le Monde*, 14 juin 2023 (extraits).

3a – Pour quelles raisons le cadre de la coordination des politiques budgétaires des Etats de la zone euro - c'est-à-dire le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) - qui avait été suspendu depuis le printemps 2020, ne sera-t-il vraisemblablement pas rétabli à l'identique début 2024 ? Quelles sont les controverses à ce sujet (quelles visions s'opposent), avec quels arguments ? (/4 points)

3b – Quel est l'objectif poursuivi par la réforme du PSC, en cours de discussion ? Dans ce projet de réforme, quelles sont les dimensions qui ne disparaîtront pas et quelles sont les dimensions nouvelles ou modifiées ? (/4 points)

3c – Le rétablissement du PSC début 2024, même modifié, et la politique monétaire actuellement conduite par la Banque Centrale Européenne vous apparaissent-ils comme des mesures adaptées aux enjeux auxquels l'Europe doit faire face ? Vous apporterez à cette question une réponse nuancée et argumentée. (/4 points)

Questions subsidiaires (bonus) :

1 – A propos de quel pays y a-t-il actuellement discussion pour assurer la présidence du Conseil de l'Union européenne ?

2 – Combien de scénarios sont proposés dans le Livre Blanc sur l'avenir de l'UE (mars 2017) ?

La Matinale du Monde

Entreprises; Union européenne; International; Finances publiques; Politique; Europe; Économie; Banques / Finance / Assurance, Jeudi 27 avril 2023 10:58 mots

Réforme des règles budgétaires européennes : la Commission propose davantage de souplesse et de sur-mesure

Par Virginie Malingre (Bruxelles, bureau européen)

Depuis mars 2020, les Européens ne sont plus soumis à aucune règle budgétaire : la pandémie de Covid-19 puis la guerre en Ukraine, qui ont vu s'envoler les dépenses des Vingt-Sept pour aider les citoyens et les entreprises à faire face, les ont amenés à suspendre le pacte de stabilité et de croissance, qui encadre leurs finances publiques depuis 1997. Trois ans après s'être libérés de ce texte en vertu duquel le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB), quand la dette doit rester contenue à moins de 60 % de la richesse nationale, ils veulent préparer la suite.

Mercredi 26 avril, la Commission a mis sur la table sa proposition de réforme du pacte de stabilité qui, en ressuscitant, en reconfigure largement la philosophie. Il faut dire que son bilan ne peut être jugé satisfaisant. D'une grande complexité, assorti de sanctions très lourdes et donc peu crédibles, porteur d'objectifs irréalistes, il n'a pas assuré aux Vingt-Sept un niveau de dette soutenable. Il a, par ailleurs, contribué, après la crise financière de 2008, à brider les investissements et la croissance sur le Vieux Continent, lui faisant prendre un retard considérable par rapport à la Chine ou aux États-Unis.

Qui plus est, il y a urgence, puisque sa suspension court jusqu'à la fin de l'année et que, en l'état actuel des finances publiques des Vingt-Sept, personne ne peut imaginer revenir aux règles existantes. D'autant que la double transition climatique et numérique nécessite des investissements massifs, sans quoi l'Europe sera définitivement reléguée en deuxième catégorie sur la scène mondiale. S'ils ne veulent pas affoler les marchés, les Européens doivent donc leur envoyer le plus rapidement possible un signal. Ils souhaiteraient parvenir à un accord fin 2023, pour une entrée en vigueur à compter de 2025. En 2024, les règles existantes seraient aménagées, en anticipant la future gouvernance économique.

Divisions

Cela fait des mois que la Commission travaille à sa proposition. Les débats ont été intenses en son sein et avec les capitales, tant le sujet divise, entre les tenants d'une stricte orthodoxie budgétaire et ceux d'une approche moins rigoriste. (...)

Certes, les règles totémiques des 3 % et 60 %, inscrites dans les traités, ne disparaîtront pas. Mais la Commission veut sortir d'une approche normée, qui s'applique à tous sans distinction, et entrer dans une logique plus individuelle. A chaque Etat membre qui ne respecterait pas l'un ou l'autre des critères de Maastricht, elle compte donc proposer une trajectoire budgétaire de référence sur quatre ans, adaptée à sa situation, afin de le mettre sur le chemin d'une diminution « crédible de sa dette ».

L'objectif est « d'assurer une réduction plus graduelle, mais aussi plus régulière des niveaux de dette, tout en accélérant la croissance », résume Paolo Gentiloni. Les pays dont la dette dépasse 60 % du PIB pourront demander un délai supplémentaire – jusqu'à trois ans en plus des quatre ans – à condition qu'ils s'engagent à adopter des réformes structurelles et à faire des investissements stratégiques de nature à alimenter la croissance. « La réforme des retraites est un bon exemple de ce qui peut être fait. Non seulement, elle permet de réduire les déficits, mais en plus, elle devrait permettre de créer 200 000 emplois », juge-t-on à Bercy.

Sanctions plus réalistes

De fait, la grande majorité des Vingt-Sept devraient être concernés par ce schéma, qui assure la Commission, leur permettra de « s'approprier leur trajectoire budgétaire » et n'enverra pas aux citoyens le message que celle-ci vient de Bruxelles. Selon des données publiées, par Eurostat, le 21 avril, onze pays de l'Union européenne affichent un déficit supérieur à 3 % du PIB et treize ont une dette publique de plus de 60 % de leur richesse nationale.

Au total, seulement neuf Etats membres – la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Suède – ne sont ni dans un cas ni dans l'autre. La France, elle, fait partie des cumulards avec un déficit et une dette publique respectivement de 4,7 % et 111,6 % de son PIB.

Ces plans devront ensuite être validés par l'exécutif communautaire, puis par les Etats membres. A charge, ensuite, pour la Commission de suivre le dossier, en surveillant l'évolution des dépenses publiques nettes (hors remboursement de la dette et dépenses pour le chômage) du pays concerné et, le cas échéant, la mise en œuvre de ses engagements.

Pour les gouvernements qui ne respecteraient pas leur feuille de route, une procédure pour déficit ou dette excessifs pourrait être ouverte, comme aujourd'hui, mais de nouvelles sanctions financières sont prévues, moins lourdes et donc plus réalistes (à ce jour, aucune amende n'a jamais été imposée).

« Une révolution »

« Ce que propose la Commission, c'est une révolution des règles budgétaires », se réjouit un diplomate européen. Certains Etats membres, à commencer par l'Allemagne, sont nettement moins enthousiastes, jugeant que l'individualisation des parcours nuit à la discipline budgétaire et réclamant des normes communes aux Vingt-Sept plus strictes. « L'Allemagne ne peut pas accepter des propositions qui s'apparentent à un affaiblissement du pacte de stabilité. Des ajustements significatifs sont encore nécessaires », affirme Christian Lindner, en réclamant des règles plus « contraignantes ». (...)

Dans ce contexte, les discussions s'annoncent compliquées.

Le Monde

Le Monde (site web)
Idées, mercredi 14 juin 2023 - 09:00 UTC +02:00 644 mots

« Les règles budgétaires européennes ne laissent aucune flexibilité pour s'adapter au changement climatique »

Olivier Bodin et Alain Grandjean

Les dirigeants français et européens se focalisent sur des priorités complètement dépassées au lieu d'engager une véritable transformation de notre système économique à l'heure du changement climatique, estime les économistes Olivier Bodin et Alain Grandjean, dans une tribune au « Monde ».

Le ministre des finances français, Bruno Le Maire, a eu peur d'une dégradation possible par l'agence de notation Standard and Poor's de la note financière de l'Etat français. Il vient de tacher l'une des recommandations du rapport Pisani-Ferry qui consistait à financer le « mur d'investissement » nécessaire à l'atteinte de nos objectifs climatiques par un endettement supplémentaire et/ou des budgets supplémentaires. La présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, semble toujours favorable à la poursuite de la hausse des taux d'intérêt. Cela va alourdir le poids de l'endettement des acteurs publics et privés et réduire leur capacité d'emprunt.

Il est pourtant clair que l'inflation actuelle n'a pas d'origine monétaire et que c'est dans l'économie réelle qu'il faut trouver des solutions. La Commission européenne, sous la pression notamment de nos voisins allemands, propose de « nouvelles » règles budgétaires qui entravent la hausse des dépenses publiques dans des limites comptables arbitraires et surréalistes pour qui connaît la réalité des budgets des pays européens. Ces règles ne laissent aucune flexibilité pour augmenter les dépenses vitales en vue d'atténuer les émissions de CO2, réduire par là même notre dépendance aux énergies fossiles, largement importées, et pour s'adapter au changement climatique en cours.

En résumé, les leviers monétaires et budgétaires qui devraient être massivement mobilisés face à une crise existentielle ne le sont non seulement pas, mais, pis, vont rendre encore plus difficile sa résolution. La hausse des taux d'intérêt va dégrader la rentabilité des opérations de rénovation énergétique des logements et des bâtiments et, plus globalement, va dégrader celles des investissements de la transition.

La rigueur budgétaire va réduire la capacité d'investissements de l'Etat et des collectivités locales. Elle va réduire l'aide publique aux opérations privées qui en ont besoin dans un contexte où les externalités négatives, comme les émissions de CO2, sont fortement sous-évaluées ce qui ne rend pas du tout assez dissuasifs les énergies fossiles et leur usage. Elle va aussi, évidemment, conduire à une réduction des prestations sociales, alors qu'il est bien établi que la transition doit être perçue comme juste socialement. (...)